



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des étudiants

Question écrite n° 35957

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les dispositions prévues pour accompagner les étudiants et surtout ceux en situation vulnérable. Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs aides ont été déployées par le Gouvernement en direction des étudiants boursiers, notamment l'aide exceptionnelle de 150 euros (en décembre 2020) et les repas universitaires à un euro pour les étudiants boursiers et l'annonce de la reprise des cours en présentiel pour une partie d'entre eux. Malgré ces mesures, il convient de s'interroger sur la situation des étudiants non boursiers dont les parents travaillent dans des secteurs qui subissent de plein fouet la crise sanitaire (hôtellerie, restauration, événementiel, culture...). Pour certains étudiants, le lien social s'est considérablement fragilisé. À cela s'ajoutent très souvent des problématiques structurelles, familiales et personnelles, et même des problématiques financières que l'on observe particulièrement chez les étudiants non boursiers. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accompagner les étudiants et surtout ceux en situation vulnérable.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35957

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2021](#), page 843

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)